



FICHE RECONNAISSANCES

A renvoyer avec le formulaire de demande d'engagement

Réservé à l'organisation

N°

Avant d'effectuer leurs reconnaissances, les équipages devront faire connaître à l'organisateur, à l'aide de la présente, la voiture dont ils se serviront pour ces reconnaissances. **Deux autocollants d'identification** leur seront distribués lors des vérifications administratives et de la remise des road-books (cf. règlement pour dates et horaires) et devront être apposés pendant toute la durée des reconnaissances, comme suit :

1 en haut à droite sur le pare-brise, 1 en haut au centre sur la lunette arrière.

Une fiche de contrôle des reconnaissances sera insérée dans le road-book à l'usage de chaque équipage. Celle-ci devra absolument être rendue, dûment complétée, lors des vérifications techniques obligatoires.

Nom et prénom du 1^{er} conducteur/pilote :

.....

N° de portable : N° de licence :

Nom et prénom du copilote :

.....

N° de portable : N° de licence :

VEHICULE UTILISE :

Marque et Modèle :

.....

Couleur : Immatriculation :

IMPORTANT : si agence de location, indiquez les coordonnées de celle-ci

.....

.....

Tout changement de véhicule devra être impérativement notifié à l'organisation.

2^{ème} véhicule utilisé:

Marque et modèle:

Couleur: Immatriculation:

RECONNAISSANCES (Panachage AUTORISE):

☐ SESSION N°1: Samedi 17 Octobre 2026 de 12h00 à 21h00
Dimanche 18 Octobre 2026 de 07h00 à 17h00

☐ SESSION N°2: Mercredi 21 Octobre 2026 de 12h00 à 21h00
Jeudi 22 Octobre 2026 de 07h00 à 17h00

Toutes les spéciales ainsi que le Shakedown, à l'exception de l'ES 11 et 16, seront accessibles pendant tous les créneaux horaires de reconnaissance quelque soit le jour.

La spéciale 11 de FUN KART BRISSAC sera à reconnaître également lors des reconnaissances mais accessible uniquement le Samedi 18/10/2026 et le Mercredi 21/10/2026 de 18H30 à 20H30.

La spéciale 16 de SUD DE FRANCE ARENA pourra être reconnu également lors des reconnaissances mais accessible que lors de la 2eme session le mercredi et jeudi. La vidéo et le plan de cette ES seront présents également sur le site du rallye permettant aux concurrents de la reconnaître avant de monter en Cévennes pour les vérifs administratives du Mercredi matin. Il est autorisé de ne pas la reconnaître si les équipages jugent que la vidéo et le dessin du tracé sont suffisants pour passer directement en course. Le jour du rallye les passages en reconnaissances ne seront pas autorisés.

L'ES 12 est un assemblage des ES 7,8,9 et 10 et des tronçons de liaison entre les ES 7&8, 8&9 et 9&10 de fait en plus des 2 passages possible dans les ES 7,8,9, et 10 il n'est autorisé qu'un seul passage de reconnaissance dans l'ES 12. Ce passage n'est pas obligatoire mais reste possible.

Nous soussigné(e)s certifions avoir pris connaissance des conditions de limitation des reconnaissances et nous nous engageons à les respecter scrupuleusement.

Fait à....., le..... 2026.

Signatures :

Concurrent

Pilote

Copilote